

## **APPEL A PROJETS Programmation 2024 Engagements Quartiers 2030 – Quartier Valette (Bressuire)**

### **CONTEXTE**

Le contrat de ville de l'Agglomération du Bocage Bressuirais vise le rattrapage des écarts de développement entre le quartier prioritaire de Valette à Bressuire et le reste de l'Agglomération ainsi que l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du quartier.

Le contrat de ville conclu pour la période 2015 – 2023 arrive à son terme le 31 décembre 2023. L'année 2023 a été marquée par l'élaboration du nouveau contrat de ville appelé « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030. L'ensemble des signataires, les partenaires opérateurs, le conseil citoyen et les habitants ont été mobilisés lors de réunions partenariales afin de définir 4 grands enjeux prioritaires qui s'appuieront sur 17 fiches actions à suivre sur la durée du contrat.

Dans l'attente de la signature de cette nouvelle contractualisation, un nouvel appel à projets pour l'année 2024 est lancé en prenant en compte ce nouveau cadre d'intervention en mobilisant des crédits spécifiques au bénéfice des habitants de Valette en complément des crédits du droit commun à mobiliser en priorité.

### **LES PRIORITES D'ACTION**

En lien avec les priorités définies dans le cadre des travaux d'élaboration du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », l'appel à projets 2024 lancé par l'État et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, porteuse du contrat de ville, s'inscrit sur les thématiques et objectifs suivants :

#### **Améliorer la réponse éducative, notamment en direction des jeunes et des parents**

Les projets proposés viseront notamment à :

- Soutenir la parentalité,
- Favoriser la réussite éducative,
- Développer le civisme, la citoyenneté, l'estime de soi notamment auprès des 12/18 ans,
- Favoriser l'accès au sport et à la culture,
- Renforcer la cohésion sociale.

Ils auront pour objectif de :

- Renforcer la coopération et l'échange entre les parents et les acteurs de l'éducation,
- Accompagner les parents dans l'éducation de leur.s enfant.s,
- Expérimenter des pratiques éducatives et lutter contre le décrochage scolaire,

- Favoriser les activités mixtes mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui peuvent être moins bénéficiaires des activités proposées,
- Favoriser le « vivre ensemble », la qualité des relations et des échanges, le respect de l'autre et les règles de la vie sociale, les liens intergénérationnels,
- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale, valoriser leur citoyenneté,
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres et d'être acteurs de leur quotidien, favoriser leur autonomie,
- Développer de nouvelles actions et faciliter l'accès aux structures sportives et culturelles par la levée des freins à l'accessibilité,
- Développer les activités en soirée et les week-ends afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes,
- Favoriser la connaissance des droits et devoirs, des institutions, des valeurs de la République et de la laïcité et le partage autour de moments citoyens (commémorations, élections, journée nationale...).

### **Favoriser l'accès à l'emploi pour tous**

Les projets proposés viseront notamment à :

- Favoriser la prise de conscience des compétences,
- Faciliter l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes,
- Renforcer la mobilisation et l'information des entreprises,
- Favoriser par des actions partenariales la résolution des freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, maîtrise de la langue, accès au logement...),
- Favoriser l'entrée en formation et l'accompagnement dans l'emploi des habitants du quartier.

Ils auront pour objectif de :

- Renforcer les passerelles entre les champs de l'insertion et de l'emploi,
- Renforcer les collaborations avec les acteurs privés,
- Donner des repères aux parents sur le fonctionnement de la scolarité, l'orientation professionnelle,
- Informer les jeunes et demandeurs d'emploi sur le tissu économique local.

### **Améliorer le cadre de vie et agir pour la transition écologique**

Les projets proposés viseront notamment à :

- Renforcer l'accompagnement des habitants dans la gestion du tri des déchets et le réemploi
- Améliorer le cadre de vie des habitants.

Ils auront pour objectif de :

- Améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants du quartier (embellissement, disparition des dépôts sauvages et encombrants...),
- Favoriser le réemploi,
- Réduire l'impact environnemental des déchets ménagers.

### **Favoriser l'accès aux droits, développer et diversifier les mobilités**

Les projets proposés viseront notamment à :

- Mettre en œuvre des actions ciblées de prévention santé,
- Faciliter l'accès aux droits (en santé, permanences juridiques...) et lutter contre la fracture numérique,

- Développer les actions favorisant l'ouverture à l'autre et la découverte des différences culturelles,
- Développer les mobilités douces (vélo, covoiturage...).

Ils auront pour objectif de :

- Favoriser l'aide aux démarches administratives en ligne, la saisine des institutions et la régularisation des situations, lutter contre le non-recours aux droits et prestations,
- Favoriser le recours à l'offre de prévention et de dépistage, renforcer l'accès aux soins primaires et développer des programmes collectifs de promotion de la santé et de prévention,
- Mieux appréhender les différences culturelles pour mieux échanger et communiquer,
- Faciliter la pratique des mobilités douces.

**Les projets devront également porter une attention particulière aux priorités transversales suivantes :**

- **Favoriser l'égalité filles/garçons :** agir concrètement pour faire progresser l'égalité femme/homme dans les quartiers figure parmi les objectifs prioritaires de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. Dans le cadre du présent appel à projet, sont notamment encouragées les actions qui ont pour objet de favoriser la culture de l'égalité, la lutte contre les stéréotypes sexistes, la réappropriation de l'espace public par les femmes, la levée des freins à l'emploi des femmes, l'égalité professionnelle.
- **Respecter les valeurs de la République et de la laïcité et lutter contre les discriminations :** le porteur de projet s'engage à respecter et promouvoir les valeurs de la République et de la laïcité dans le cadre de son action et de son fonctionnement ainsi que lutter contre toute forme de discriminations. Dans le cadre de la demande de subvention au titre du contrat de ville, le Contrat d'Engagement Républicain devra être souscrit par le représentant légal. Les associations devront s'engager à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.
- **Intégrer la démarche d'« aller vers » :** l'« aller vers » est à entendre comme une démarche qui se situe au-delà de toute intervention sociale, qu'elle soit d'accueil, de diagnostic, de prescription, d'accompagnement. Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle permet d'intégrer dans les pratiques les situations de non-demande de certains publics et engage les acteurs à se situer dans une pratique proactive, pour entrer en relation avec ces publics.

## REGLEMENT

### Sur la forme

Seuls les dossiers respectant les règles suivantes seront examinés :

- Le dossier doit être complet (ensemble des pièces à fournir transmises),
- Le dossier doit être intégralement renseigné,
- Dans le cadre d'un renouvellement d'action, il est rappelé que le porteur de projet devra fournir un bilan de l'action menée en 2023 pour pouvoir déposer un nouveau dossier ; **Les bilans – compte rendu financier d'une action subventionnée au titre de l'ANCT en 2023 devront être saisis sur le site DAUPHIN (module de justification).**

## Sur le fond

Les projets proposés doivent :

- Bénéficier aux habitants du quartier de la géographie prioritaire (Valette) et s'inscrire dans les priorités de l'appel à projets,
- Promouvoir l'expérimentation et être innovants,
- Rechercher en priorité des financements de droit commun, les crédits spécifiques de la Politique de la Ville constituant un fonds d'amorçage de soutien aux projets,
- Être co-financés,
- S'inscrire dans un partenariat local, existant ou à construire, être complémentaires avec les actions existantes,
- Associer les habitants, notamment via le conseil citoyen,
- Être porteurs de résultats concrets et mesurables.

Sont exclus de l'appel à projets les manifestations à caractère commercial, religieux, politique, ou syndical.

## Focus sur les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024 – 2030 incite au développement des conventions pluriannuelles d'objectifs dès 2024. Cet objectif vise à simplifier les processus administratifs et donner de la visibilité aux acteurs et aux partenaires. Ces conventions fixeront le plan d'action, les montants et objectifs à atteindre sur une période de 3 ans maximum.

Une CPO ne peut être établie que si :

- Les projets portés par les structures s'inscrivent dans la durée,
- La structure est connue pour la qualité de ses interventions,
- La santé financière de l'organisme est satisfaisante

Toute nouvelle demande de CPO devra être travaillée en amont avec les référents politique de la ville qui s'attacheront à identifier les structures susceptibles d'en bénéficier prioritairement.

## Modalités de dépôt des dossiers

### **Date limite de dépôt des demandes de subvention :**

**Le vendredi 18 février 2024**

**Les dossiers sont à saisir sur la plateforme DAUPHIN :  
<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>**

*En cas de difficulté de saisie, vous pouvez vous adresser à la Direction Départementale Emploi, Travail, Solidarités et Protection des Populations (DDETSPP) :*  
[ddetspp-politiques-contractuelles@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddetspp-politiques-contractuelles@deux-sevres.gouv.fr)

**Un exemplaire original du dossier saisi devra être transmis à l'adresse suivante :**

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais  
Direction Prévention Politique de la Ville  
27 bd du Colonel Aubry · BP 90184 · 79304 Bressuire Cedex

Pour information, le comité d'attribution des subventions se réunira courant avril 2024.

## VOS CONTACTS

### **Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais**

Anne BILLET, directrice Prévention Politique de la Ville  
anne.billet@agгло2b.fr - 05.49.81.34.68

### **DDETSPP des Deux Sèvres**

Service politiques partenariales/emploi  
Séverine VENTURINI, adjointe au service  
ddetspp-politiques-contractuelles@deux-sevres.gouv.fr - 05.49.17.27.31

### **Préfecture des Deux Sèvres**

Sophie BODIN, déléguée de la préfète pour la politique de la ville  
sophie.bodin@deux-sevres.gouv.fr - 05.49.08.69.74

### **Préfecture - DDETSPP – Délégation Droits des femmes**

Sandra GERARD, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité  
sandra.gerard@deux-sevres.gouv.fr - 05.49.08.67.09

### **Ville de Bressuire**

mairie@ville-bressuire.fr

### **Caisse d'Allocations Familiales CAF 79**

Alexandre MILLET, conseiller technique financier  
alexandre.millet@cafniort.cnafmail.fr

### **Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale - DSDEN**

Charline DENIS, chargée de mission 2<sup>nd</sup> degré,  
charline.denis@ac-poitiers.fr

### **Direction Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)**

Pascaline WARGNIE, responsable Service Prévention et Promotion de la Santé  
ars-dd79-pps@ars.sante.fr – 05.49.06.70.19

### **Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine**

Johanne PEYRAS conseillère action culturelle et territoriale  
johanne.peyras@culture.gouv.fr - 05.49.36.30.27

### **Région Nouvelle Aquitaine**

contact@nouvelle-aquitaine.fr.

### **Conseil Départemental**

ams-bressuirais@deux-sevres.fr - 05 49 65 05 07

### **Agence Régionale de Santé (ARS)**

ars-dd79-pps@ars.sante.fr

### **Caisse Primaire d'Assurance Maladie CPAM 79**

cpam-deux-sevres@assurance-maladie.fr

